

secteurs des arts et des sciences (29,818), de la pédagogie (6,642), du génie (2,688) et des hautes études commerciales (1,996). Au cours de la même année, les universités ont décerné 7,314 diplômes de licence et de maîtrise, 1,006 doctorats et 300 doctorats honorifiques.

On s'attend à ce que le nombre des étudiants des universités canadiennes continue de croître encore pendant plusieurs années. Les meilleures prévisions actuelles permettent de croire qu'il y aura 540,000 étudiants à temps complet en 1975-1976. Pour répondre aux besoins croissants, les institutions accélèrent leurs programmes de construction. Elles tentent en même temps de solutionner les problèmes du double emploi dans les programmes qu'elles offrent.

Frais scolaires

Les renseignements recueillis pour l'année universitaire 1969-1970 indiquent que, dans les facultés des arts et des sciences, la moyenne des frais de scolarité est de \$450 à \$500 (elle ne dépasse jamais la somme de \$635), tandis qu'elle est d'environ \$650 en médecine et de près de \$550 en génie. Les maisons d'étudiants demandent en moyenne de \$750 à \$900 pour le vivre et le couvert, le montant le plus élevé étant de \$1,149. En général, les frais sont plus élevés dans le Québec et l'Ontario que dans les autres provinces.

En 1969, les étudiants vivant loin de chez eux ont dû dépenser en moyenne de \$1,600 à \$2,000 pour l'année universitaire de huit à neuf mois. Ces chiffres ne comprennent pas les frais de transport et seraient insuffisants dans le cas des diplômés poursuivant des études plus avancées.

Pour couvrir une partie de leurs frais, nombre d'étudiants prennent un emploi pendant l'été ou un emploi à temps partiel pendant l'année universitaire. Le Programme canadien des prêts aux étudiants a été inauguré en 1964 pour venir en aide par des prêts aux étudiants canadiens à temps complet qui fréquentent des cours d'études post-secondaires dans des institutions déterminées. En vertu de ce programme, les banques à charte et les caisses populaires désignées peuvent conférer ces prêts sur présentation des certificats d'admissibilité distribués par les provinces qui participent au programme. Le gouvernement fédéral garantit le remboursement de ces prêts et en paie les intérêts, tant que les emprunteurs sont étudiants à temps complet et pendant les six mois qui suivent l'achèvement de leurs études. Le montant maximum que chaque étudiant peut emprunter pendant l'année universitaire est de \$1,000, et la somme globale qu'il peut emprunter pendant toute la durée de ses études est de \$5,000.

Pour pouvoir emprunter, les étudiants doivent remplir certaines conditions, par exemple résider dans une province qui participe au programme et prouver aux autorités de cette province qu'ils ont besoin d'un prêt pour continuer leurs études. L'évaluation d'un tel besoin s'appuie sur le principe selon lequel il appartient en premier lieu à l'étudiant ou à sa famille de payer le coût des études post-secondaires.

Le Québec ne participe pas au Programme canadien. Il a organisé plutôt son propre programme d'aide aux étudiants qui résident dans son territoire. Le Programme canadien ne couvre donc pas les étudiants québécois, mais ceux-ci peuvent demander une aide financière par l'entremise du ministère de l'Éducation de la province.